

Location du minibus comité

Mis à jour le 1 oct. 2024

Informations générales

Le Comité de la Loire de Badminton souhaite mettre à disposition son minibus afin de permettre aux différents clubs sportifs du département de disposer d'un moyen de transport plus économique et écologique. Cette initiative vise à faciliter les déplacements pour les compétitions, les rencontres interclubs ou encore les formations, tout en réduisant les coûts liés aux transports et en encourageant une démarche écoresponsable. En mutualisant ce véhicule, nous espérons contribuer à la promotion du sport tout en limitant l'empreinte environnementale des déplacements dans la Loire.

Voici donc les tarifs proposés :

- Tarif fixe de 55€ par jour (soit 110€ pour le week-end) comprenant :
 - Location du minibus sur un week-end (du vendredi soir au lundi matin)
 - L'utilisation du minibus sur 200 kilomètres.
- Au-delà des 200 km, le minibus à un coût supplémentaire de 0,20 centimes par km.

Réservation

Les réservations du minibus s'effectuent auprès de Nathalie. Vous pouvez la contacter à l'adresse mail suivante : nathalie.martin@badminton42.fr

Voici le planning de réservation du minibus, à titre informatif :  Planning minibus

Pour valider la réservation, vous devez impérativement remplir ou fournir à Nathalie, les documents suivants :

- Permis de conduire du ou des conducteurs
-  Attestation conducteur minibus (pensez à télécharger le document)
-  Règlement utilisation minibus Comité.docx (pensez à télécharger le document)

Critères d'attribution

L'attribution du minibus se fera en fonction des critères suivants :

1. Le Comité est prioritaire sur l'utilisation du minibus
2. Les associations qui répondent aux critères d'implication
3. Priorité aux associations n'ayant jamais utilisé le minibus
4. Date de la demande de location
5. L'état dans lequel est rendu le minibus lors du dernier emprunt

Quelques points de vigilance

Quelques rappels pour le bon déroulement de la location :

- L'ensemble des documents précédemment évoqués doivent être fournis pour pouvoir louer le minibus.
- Le minibus doit être rendu **propre** et avec le **plein de carburant** !*

- En cas de problème sur le minibus, liés à la location, l'association sera tenue de rembourser les frais de réparation.
- Pour l'ensemble de la durée de la location, il s'agit de la responsabilité de l'association et non de celle du conducteur.

* Dans le cas contraire, le Comité se réserve le droit d'envoyer une facture de nettoyage ou de carburant à l'association en question avec les frais de déplacement engendrés.